

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.

Madame Sandrine BAY-GUEDES a été élue secrétaire.

➤ **Convention de mise à disposition de matériel pour médecin**

Deux médecins généralistes ont décidé de s'installer à Saint-Germain-Laprade. Le conseil municipal a donné son accord pour qu'une convention de mise à disposition de matériel soit établie entre les médecins et la commune.

* * * * *

➤ **Logiciel e.magnus cimetière**

Pour une meilleure gestion des cimetières de Saint-Germain-Laprade, la commune a décidé de s'équiper d'un logiciel. Celui-ci gèrera de façon précise les concessions (durée, usage), emplacements, défunts, travaux divers, opérations funéraires, facturations, autorisations diverses et respect de la réglementation.

* * * * *

➤ **Voirie Clos de la Servoisine**

Suite à la demande de Monsieur Bernard DELIANCE de rétrocéder à la commune la voirie du terrain « rue du soleil levant » afin de réaliser des opérations d'aménagement, le conseil municipal, avec 20 pour et 1 abstention, décide d'intégrer le lotissement « Clos de la Servoisine » dans le domaine public communal. Les élus se posent la question sur le transfert des réseaux au sous-sol de cette voirie.

* * * * *

➤ **Indemnités de conseil et de budget pour le receveur municipal**

Une délibération est nécessaire pour l'attribution de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable auprès de Madame Martine RODIER, receveur municipal.

Après vote à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de lui accorder une indemnité au taux de 100 % par an.

* * * * *

➤ **Actualisation des statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR).

* * * * *

➤ **Association « La maison de Jonathan »**

L'association « Maison de Jonathan », résidence des familles d'hospitalisés, domiciliée à Saint-Priest-en-Jarez (42) sollicite une subvention pour mener à bien leur projet d'agrandissement de leur structure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 1 000 € pour apporter sa contribution à l'agrandissement de cette structure.

* * * * *

➤ **Projet humanitaire « Raid 4 L Trophy »**

Deux étudiantes vont participer au Rallye 4 L Trophy à bord d'une Renault 4 L du 15 au février 2018. Pour mener à bien leur projet humanitaire, elles sollicitent auprès de la commune une demande de participation. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention pour apporter sa contribution à ce projet humanitaire. Monsieur le maire précise qu'il sera demandé aux participantes un compte-rendu de cette expérience sous la forme de leur choix (expo-photos, film, animation soirée thématique, etc.).

* * * * *

➤ **Approbation évaluation des charges transférées**

En 2015 la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a validé la prise de compétence des « ponts bascules ». Monsieur le maire fait lecture du rapport d'évaluation des transferts de charges inhérentes au transfert de certains équipements culturels et sportifs, suite à la séance du 19 décembre 2016.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de compétence de ces équipements.

* * * * *

➤ **Prolongation d'un contrat d'apprentissage**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à prolonger de 2 ans le contrat d'apprentissage de Mme Océane MONTES en vue de présenter le CAP d'aide cuisinier.

* * * * *

➤ **Demandes de subventions pour les projets au titre de l'investissement**

La collectivité a engagé une réflexion sur plusieurs projets structurants (Ecole de Fay la Triouleyre, salle polyvalente + Centre sportif, Eco quartier et bourg centre). Pour ce faire, il y a lieu de solliciter des demandes de subvention auprès de différentes collectivités.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet ainsi que les modalités de financement et donne tous pouvoirs au maire pour accomplir les formalités et effectuer les signatures qui s'imposent.

* * * * *

➤ **Autorisations d'absences exceptionnelles du personnel**

Un état d'autorisations d'absences exceptionnelles du personnel communal avait été établi il y a de nombreuses années au sein de la commune ; Etant devenu obsolète, Il y a lieu de revoir cette liste afin de la mettre à jour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 20 voix pour et 1 abstention, adoptent les propositions de Monsieur le maire et le chargent de l'application des décisions prises.

* * * * *

➤ **Régularisations foncières RD 150**

La déviation de la RD 150 entre la RN 88 (échangeur de Fay la Triouleyre) et la RD 15 (Noustoulet) ayant été déclarée d'utilité publique en 2008, plusieurs parcelles appartenant à la commune ou à des sections ont été concernées par cet aménagement déjà réalisé. A l'unanimité, le conseil municipal accepte les ventes des parcelles et autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

* * * * *

➤ **Déclassement de voirie pour vente**

Une enquête publique avait eu lieu du 14 au 28 février 2017 visant au déclassement du domaine public pour intégration dans le domaine privé communal de l'impasse du Caïre.

Après délibération, le conseil municipal passe au vote, et à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer les actes relatifs à cette procédure.

* * * * *